



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/496

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal Pompes Funèbres  
Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) - Exercice 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/496 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) - EXERCICE 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise (PFIAL).

Jusqu'au renouvellement des assemblées délibérantes à l'occasion des élections municipales de 2020, la Ville de Lyon était représentée par Mesdames Mina HAJRI (Vice-Présidente), Véronique BAUGUIL, Emilie DESRIEUX et Nicole GAY et Messieurs Alain GIORDANO (Président des PFIAL), Guy CORAZZOL (Vice-Président) et Jean-Dominique DURAND.

Par délibération n° 2020-51 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Mesdames Audrey HENOCQUE et Florence DELAUNAY et Messieurs Nicolas HUSSON, Emmanuel GIRAUD, Laurent BOSETTI, Jean-Michel DUVERNOIS et Ludovic HERNANDEZ en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise.

Monsieur Laurent BOSETTI a été élu, par délibération n° 2020/19 du 25 août 2020 du Comité syndical, 1er Vice-Président du Syndicat.

Les contributions des communes membres sont définies à l'article 9 de l'arrêté n° 5904 du 28 décembre 2005:

« La contribution des communes membres, correspondant à la compétence optionnelle de fossoyage liée à la gestion des cimetières. Est également financée par la contribution des communes membres, la création de crématorium sur leur territoire.

La quote-part contributive des communes ayant transféré cette compétence au syndicat s'appuie sur une clé de répartition qui est égale à leur population, proportionnellement à

la population totale du syndicat ».

La contribution de la Ville de Lyon au titre de l'exercice 2019 s'est élevée à 326 308 €, elle a été calculée sur la base de la répartition suivante, conforme aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté n° 5904 du 28 décembre 2005 précité :

	Population INSEE 2018 2019	Quote part des Villes dans la population totale	Contribution 2019
Lyon	523 164	77,67%	326 308
Villeurbanne	150 375	22,33%	93 792
Total	673 539	100,00%	420 100

### I. Compte administratif 2019

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2018 et 2019, ainsi que les évolutions entre ces deux derniers :

	2018	2019	évolution
Recettes de gestion (A)	2 477 800,88	2 102 773,74	-15,1%
<i>Dont Produit des services</i>	<i>648 504,94</i>	<i>1 357 966,62</i>	<i>109,4%</i>
<i>Dont contribution des communes</i>	<i>420 100,01</i>	<i>570 100,00</i>	<i>35,7%</i>
Dépenses de gestion (B)	2 358 126,90	1 692 868,92	-28,2%
<b>Epargne de gestion C=A-B</b>	<b>119 673,98</b>	<b>409 904,82</b>	<b>242,5%</b>
Produits financiers (D)	-	-	-
Charges financières (E)	59 522,46	53 854,04	-9,5%
Résultat financier F=D-E	- 59 522,46	- 53 854,04	-9,5%
<b>Epargne brute G= C-F</b>	<b>60 151,52</b>	<b>356 050,78</b>	<b>491,9%</b>
Remboursement du capital (H)	156 439,67	161 713,55	3,4%
<b>Epargne nette I=G-H</b>	<b>- 96 288,15</b>	<b>194 337,23</b>	<b>-301,8%</b>
Dépenses d'équipement (J)	168 348,50	7 698,09	-95,4%
Recettes d'investissement (K)	-	-	-
Dépenses de fonctionnement exceptionnelles (L)	655 235,91	85 572,49	-86,9%
Recettes de fonctionnement exceptionnelles (M)	46 915,35	24 344,82	-48,1%
Résultats des années précédentes (N)	1 454 580,54	581 623,33	-60,0%
<b>Résultat de l'année O=I-J+K-L+M</b>	<b>- 872 957,21</b>	<b>125 411,47</b>	<b>85,6%</b>
<b>Résultat Global P= N+O</b>	<b>581 623,33</b>	<b>707 034,80</b>	<b>21,6%</b>
Encours de dette au 31/12 (Q)	1 509 128,50	1 460 177,41	-3,2%
<b>Capacité de désendettement R= Q/G</b>	<b>25,09</b>	<b>4,10</b>	<b>-83,7%</b>

Les recettes de gestion ont connu une diminution de 15,1% entre 2018 et 2019, cette évolution s'explique d'une part par la baisse des remboursements, par la SPL aux PFIAL, des salaires des agents mis à la disposition de celle-ci et d'autre part par la diminution de la redevance versée par la SPL. L'augmentation importante constatée sur les produits des services est due à une réimputation comptable de la refacturation des frais de personnel. Ce reversement était comptabilisé en chapitre 013 jusqu'en 2018 où il était de 1,2 M€ en 2019 ce remboursement a été imputé au chapitre 70 pour un montant de 912 K€ soit une baisse de 24% entre les deux années. Cette diminution est contrée par l'appel par le PFIAL d'une contribution complémentaire pour la Ville de Lyon de 150 K€ afin de réaliser des reprises administratives supplémentaires.

Les dépenses de gestion connaissent elles aussi une diminution entre les deux années principalement du fait de la diminution des charges à caractère général et des charges de personnel.

Les recettes de gestion connaissant une meilleure dynamique que les dépenses, l'épargne de gestion va donc connaître une hausse entre 2018 et 2019. L'épargne brute découlant de l'épargne de gestion va également connaître une croissance importante sur la période impliquant également une amélioration du ratio de désendettement calculé à partir de cet indicateur. Ce dernier passe de 25 ans en 2018 à 4 ans en 2019. L'épargne nette est revenue en territoire positif en 2019 et permet ainsi au PFIAL d'autofinancer ses investissements mais également bénéficier d'un résultat annuel positif au titre de l'année 2019.

## II. Faits marquants 2019

L'année 2019 a été marquée par la survenance des difficultés de gestion de la SPL, attributaire d'une délégation de service public pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres, des chambres funéraires de Lyon et Villeurbanne, du crématorium de la Guillotière ainsi que les reprises administratives.

Ces difficultés ont donné lieu à un audit de la structure et dans sa suite, à la définition d'un plan de redressement et à la recapitalisation de la SPL par les PFIAL au début de l'exercice 2020.

## III. Perspectives 2020

Le PFIAL se consacre, dans le cadre de son contrôle analogue, au suivi de la mise en œuvre du plan de redressement de la SPL suite à la recapitalisation de cette dernière. Il devra par ailleurs intégrer dans son propre budget des éléments supplémentaires, dont principalement :

- de nouvelles dépenses de masse salariale résultant de la fin de la mise à disposition de plusieurs agents auprès de la SPL, et la prise en charge des frais de rupture conventionnelle de ces agents,
- la prise en charge de diverses écritures d'ordre également impactantes pour sa section de fonctionnement.

Ces éléments se sont traduits par l'apport d'une subvention exceptionnelle sur 2020, de chacune de ses deux villes membres, votée côté Lyon lors du conseil municipal de novembre.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET